REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ***André-Luc DUBOIS***, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 18 juin 2019, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : ***André-Luc DUBOIS, Elisabeth LEMAIRE TOURBIER, Isabelle RANCON, Christelle K'MORVAN, Sylvie PIGNON, Marie-France DUQUESNE, Nadia LOYEZ, Frédéric SAUVAGE, Franck HARVENGT, Roselyne GALESNE, Richard MACIEJEWSKI, Jean QUEVERUE,***

Absents Excusés :
Éric PARSY qui donne procuration à Jean QUEVERUE

Absents non Excusés :
André DELABY
Jacqueline WAUTERS

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	1	13

Examen du Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2019

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N° 001

Convention de Groupement de commande Fourniture de végétaux et consommable de jardinage

Monsieur le Maire expose aux membres présents que la convention de groupement de commande pour le marché des achats de fleurs arrive à son terme le 31 décembre prochain.

Dans le but de continuer cette démarche et de réaliser des économies d'échelles, il convient de relancer la procédure de ce marché.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur autorisation pour signer la nouvelle convention.

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

DELIBERATION N° 002

Avis sur la projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT)

Vu la loi n°2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 de 40% par rapport à 1990 et de 75% d'ici à 2050, soit une baisse de 29% des émissions des transports sur la période 2015-2028 ;

Vu la délibération n°18C0983 du 14 décembre 2018 du conseil métropolitain de la MEL intitulée « Document préparatoire au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports à l'horizon 2035 – concertation » ;

Vu l'avis de la commission

Considérant qu'en 2035, la Métropole Européenne de Lille (MEL) comptera 100 000 habitants et 80 000 emplois supplémentaires,

Considérant les enjeux en matière de mobilité, d'accessibilité et de santé publique ;
Considérant la nécessaire conciliation dans ce contexte de la qualité du cadre de vie, de la réponse aux besoins (futurs) des usagers et de l'attractivité territoriale ;

Considérant que la MEL souhaite définir une stratégie métropolitaine à horizon 2035 en définissant des

principes directeurs ;
Considérant qu'elle a lancé une concertation de février à avril 2019 dans ce cadre afin de construire le réseau de transports collectifs de demain et qu'une délibération devrait être adoptée au conseil métropolitain de juin 2019 ;

Considérant que la MEL souhaite que cette concertation soit la plus large possible auprès des acteurs du territoire, des autorités organisatrices, des territoires limitrophes, des grands acteurs du territoire sensible aux questions de mobilité, du grand public et aussi des conseils municipaux ;
Considérant le développement des modes de déplacement doux individuels (vélo, trottinette, overboard, …) et la cohabitation pragmatique et sécurisée à organiser entre ceux-ci, les transports collectifs et la voiture individuelle ;

Sur le plan métropolitain, le conseil municipal de la commune de DON préconise :

D'investir dans de nouvelles infrastructures structurantes en :

- développant un faisceau de transport en commun Nord / Sud sur axe reliant Comines jusqu'au Sud de la Métropole, remplaçant la ligne TER Comines/Lille sur la partie Nord et reprenant l'itinéraire de la LIANE 1 avec un prolongement plus au Sud jusqu'à l'aéroport, avec un mode de transport en commun en site propre de type tramway ;

- Utilisant les voies ferrées désaffectées par le développement d'une offre de transport en commun en site propre et de vélo routes ;
  Regardant les voies d'eau et leurs abords comme un nouveau mode alternatif de déplacements à la route, pour les marchandises comme pour les particuliers.

D'organiser le réseau existant et renforcer l'intermodalité en :

- Développant les points d'échanges stratégiques : boucles de rabattement, aires dédiées aux intermodalités, parcs relais, … ;

- Reconsidérant le tramway, c'est-à-dire en retravaillant son insertion urbaine, sa capacité d'accueil des voyageurs et son cadencement, mais aussi en prolongeant son tracé jusqu'à Wattrelos, après son terminus actuel de « Roubaix Eurotéléport ».

De connecter le réseau métropolitain de transports en commun aux territoires voisins en :

- Développant et renforçant les lignes ferroviaires entre la métropole, l'ensemble des territoires infrarégionaux et l'Eurorégion, notamment via le futur réseau express Hauts de France et le Canal Seine Nord.

De renforcer l'accessibilité numérique de la métropole en :

- Permettant d'une part à chacun d'adapter sa mobilité en temps réel et d'autre part promouvant de nouvelles façons de travailler (télétravail, coworking, …) moins génératrices de déplacements.

En conséquence, après exposé et débats, le conseil municipal de la commune de DON :

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N° 003

Prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire approbation de la convention d'objectifs et de financement passée avec la caisse d'allocations familiales

Le conseil,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu sa délibération du 28 septembre 2015 approuvant la convention d'objectifs et de financement des prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la caisse d'allocations familiales,

Considérant la politique de la caisse d'allocations familiales en faveur de l 'enfance,

Vu la délibération n°011 du 25 mars dernier approuvant la convention d'objectifs,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve cette convention en choisissant l'option 7 et en précisant que cette convention est établie pour l'extrascolaire et le périscolaire.

Les dates de cette nouvelle convention sont définies telles que : du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de service avec la caisse d'allocations familiales qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (alsh) » pour l'accueil périscolaire et l'extrascolaire,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N° 004

Convention police municipale Modification tarifaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en date du 12 décembre 2016, la commune avait mutualisé avec la Ville de Sainghin, la mise à disposition de sa police municipale.

Cette délibération reprenait le forfait annuel de facturation dû à la ville de Sainghin et qui s'élevait à 16 805 euros.

Or, en 2018, celle-ci se monte à 18 353,92 euros.

Il est donc nécessaire de délibérer sur ce montant afin de permettre aux services de la trésorerie d'honorer cette facture.

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

André-Luc DUBOIS	Elisabeth LEMAIRE-TOURBIER	Christelle K'MORVAN
Isabelle RANCON	Marie-France DUQUESNE-BILLAUT	Sylvie PIGNON
André DELABY	Richard MACIEJEWSKI	Nadia LOYEZ
Frédéric SAUVAGE	Franck HARVENGT	Roselyne GALESNE
Jean QUEVERUE	Jacqueline WAUTERS	Eric PARSY